

Note de préparation au comité syndical du 10 décembre 2012

1 ÉTUDE AZURÉ DE LA SANGUISORBE

Dans le cadre de la nouvelle convention d'animation des sites Natura 2000 « Le Buëch » et « Marais de Manteyer » (avril 2012 - mars 2015), il est prévu la réalisation d'une étude sur une espèce à enjeu local très fort : l'Azuré de la sanguisorbe, papillon vivant dans les zones humides. Cette étude portera sur un inventaire de la population du marais de Manteyer, qui est très peu connue aujourd'hui ainsi qu'un complément de prospections de sites potentiellement favorables sur le bassin du Buëch. Des propositions de gestion et un protocole de suivi seront également réalisés.

Le coût de cette étude s'élève à environ 15 000 € TTC et sera financé à 100 % par l'État.

Projet de délibérations :

- Autorisation d'engager un MAPA pour la réalisation de l'étude
- Autorisation d'engager et signer le marché dans le cadre de cette opération

2 DÉCISIONS MODIFICATIVES

Suite à une erreur de calcul, le montant prévu à l'article 6531 indemnités est insuffisant, une décision modificative est donc nécessaire depuis le chapitre 022 dépenses imprévues vers l'article 6531 pour un montant de 2 185,10 €.

3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR HYGIÈNE SÉCURITÉ SANTÉ

Le règlement intérieur de sécurité est le document par lequel l'élu-employeur détermine les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il régit les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.

Il s'applique à tous les agents quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel, de droit privé...) et quel que soit leur temps de travail.

Il s'agit d'une réglementation unilatérale imposée aux agents par l'autorité territoriale.

Ce règlement ne peut être mis en place puis modifié qu'après avoir été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire / CHS compétent.

Le 29 novembre 2012, le règlement est soumis au Comité d'Hygiène et de Sécurité pour validation.

Projet de délibérations :

- Approbation et signature du règlement intérieur hygiène sécurité santé

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DU RÉGIME D'ÉVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

Le régime d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 qui vise à encadrer les projets et travaux susceptibles d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire a évolué depuis 2010. Les textes réglementaires récents et la liste des projets concernés vous seront présentés.

4.2 ÉTAT D'AVANCEMENT ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles porté par le CG 05 est en cours d'élaboration. Il est réalisé par le Bureau d'études Biotopie qui a recensé 47 sites ENS dans les Hautes-Alpes dont 15 sont jugés prioritaires. Parmi ces derniers, certains sites sont situés dans la vallée du Buëch.

4.3 AVANCÉE MISSION AVOCAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉUNION AVEC SIEM

Une première rencontre entre le SIEM, le SMIGIBA et le prestataire juridique a eu lieu le 29 octobre 2012. Un état des lieux a été présenté pour mettre en avant les caractéristiques des deux syndicats (statuts, budget, clé de répartition,...). Un diagnostic juridique sera présenté lors de la prochaine rencontre (17/12/12).

4.4 RENDU PHASE 1 DU PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

La première phase du plan de gestion est en cours. Une première présentation technique a eu lieu le 21 novembre 2012 en présence des deux prestataires (HYDRETTUES et DialTer) et des institutionnels. La présentation a été axée sur la méthode employée pour répondre au cahier des charges : modélisation hydrologique, analyses granulométriques, modélisation transport solide, établissement des profils en long d'équilibre, étude de l'espace de mobilité en définissant les secteurs où les pertes ou gains de terres sont les plus importantes, étude des principaux iscles,

Une seconde réunion aura lieu début février 2013 pour poursuivre la présentation technique par secteur du 21 novembre 2012.

Comités de suivis de l'étude :

- instance décisionnelle : SMIGIBA
- comité de pilotage : SMIGIBA + partenaires institutionnels
- deux groupes de travail : idem + tous les acteurs du bassin versant (20 personnes maxi) (2 groupes géographico-thématiques ou géographiques)
- réunions publiques

→ *Question soulevée : Le comité de pilotage doit-il intégrer EDF et TRANSALPES ?*

4.5 ÉTUDE DES VOLUMES PRÉLEVABLES – ÉTUDE DES DÉBITS BIOLOGIQUES

L'étude des volumes prélevables portée par l'Agence de l'eau doit se terminer au premier trimestre 2013. Des ateliers de concertation se déroulent le 4 décembre 2012 pour l'ensemble des usagers. Des nouvelles données issues de la Chambre d'agriculture et confrontées à l'avis de l'ONEMA ont été intégrées dans l'étude et entraînent l'actualisation des modélisations hydrologiques. Les volumes prélevables et les débits biologiques ne sont pas encore disponibles.

4.6 COMITÉ DE SUIVI ENGRAVEMENT RETENUE ST SAUVEUR

Suite au dernier comité de pilotage du 02 Octobre 2012, il a été acté qu'EDF réalise une intervention de chenalisation du banc en queue de retenue. Cette intervention a pour objectif de permettre une remobilisation des matériaux lors d'une prochaine crue. Des précisions et des avancées ont été par ailleurs demandées à EDF sur les études hydrosédimentaires attendues.

Ce sujet fait l'objet de difficultés dans la concertation avec EDF. Sur ce point, des interrogations ont été soulevées par le conseil communautaire du Serrois quant au positionnement du SMIGIBA

4.7 TRAVAUX RENOUÉE

Compte tenu des montants engagés pour la réalisation des travaux d'éradication, les disponibilités de trésorerie du SMIGIBA ont été trop faibles pour une intervention totale. Il est proposé d'étaler ces travaux en plusieurs tranches en 2013 afin de pouvoir percevoir les subventions entre chaque tranche et payer l'entreprise.

Afin de modifier les modalités du marché, passé en MAPA, nous avons la possibilité d'engager une négociation avec l'entreprise GUIRAMAND (retenue par la CAO) pour obtenir le même tarif dans ces nouvelles conditions ou de rendre le marché infructueux et relancer une nouvelle consultation en modifiant le cahier des charges.

4.8 RENCONTRE EDF – CONVENTION FINANCIÈRE

Une rencontre avec EDF s'est déroulée le 8 novembre 2012 en faveur d'une convention financière. De nombreuses actions portées par le SMIGIBA ont un intérêt pour EDF. La convention est en cours de rédaction et comportera un volet appelé convention cadre et un volet contenant les annexes financières détaillant les montants demandés par actions.

4.9 ÉLUS RÉFÉRENTS PRÉPARATION BUDGET

Le budget 2013 est en cours de réflexion. Une implication ponctuelle de quelques délégués du SMIGIBA est souhaitée pour une aide à la décision.

4.10 CONSULTATION DREAL POUR LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

La DREAL a consulté les structures de gestion et les institutionnels sur le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement suivant deux listes de cours d'eau.

La liste 1 vise la non détérioration de la continuité écologique, aucune autorisation ou concession ne pourra être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

La liste 2 conduit à la mise en œuvre d'actions de restauration de la continuité biologique ou sédimentaire sur les ouvrages le nécessitant dans les 5 ans suivant la publication des arrêtés de classement.

→ *Le SMIGIBA doit se positionner sur les cours d'eau à inscrire dans ces deux listes. Une proposition sera faite en comité syndical.*